



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'**Europe**

Comité régional de l'Europe

Soixante-neuvième session

Copenhague (Danemark), 16-19 septembre 2019

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC69/10

+ EUR/RC69/Conf.Doc./6

5 août 2019

190377

ORIGINAL : ANGLAIS

**Collaboration avec les acteurs non étatiques :
accréditation des acteurs régionaux non étatiques
n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS
afin d'assister aux réunions
du Comité régional de l'OMS pour l'Europe**

Dans ce document, le Comité permanent du Comité régional de l'Europe émet une recommandation à l'adresse du Comité régional afin que ce dernier approuve les demandes d'accréditation introduites par sept acteurs régionaux non étatiques n'entretenant pas encore de relations officielles avec l'OMS dans le but d'assister aux réunions du Comité régional. Les sept acteurs non étatiques ayant sollicité une telle accréditation et remplissant tous les critères établis à cet égard sont repris ci-après.

Il est demandé au Comité régional d'examiner les informations présentées dans ce document et d'adopter le projet de décision à ce sujet.

Contexte général

1. L'accréditation est un privilège que le Comité régional de l'OMS pour l'Europe peut accorder aux acteurs non étatiques internationaux, régionaux et nationaux qui n'entretiennent pas de relations officielles avec l'OMS. Elle consiste en une invitation à participer, sans droit de vote, aux réunions du Comité régional, et offre en outre la possibilité de présenter des déclarations écrites et/ou orales par l'intermédiaire du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

2. Afin d'aider le Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR) et le Comité régional à s'acquitter de leur mandat en matière d'accréditation, le secrétariat a évalué les demandes d'accréditation adressées par des acteurs non étatiques de manière à veiller au respect intégral des exigences en la matière, conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et à la résolution EUR/RC67/R7 sur les partenariats pour la santé dans la Région européenne de l'OMS. À cet égard, toutes les organisations candidates ont fourni des déclarations signées concernant le tabac et les ventes d'armes.

Demandes respectant les critères établis

3. Il a été constaté que sept acteurs non étatiques remplissent les conditions requises, et le CPCR recommande leur accréditation au Comité régional. Il s'agit des organismes suivants :

- AFEW International ;
- AGE Platform Europe ;
- AIDS Healthcare Foundation Europe ;
- Fédération européenne des associations d'infirmières ;
- Forum des patients européens ;
- Norwegian Cancer Society ;
- Société européenne de pneumologie.

4. Un bref descriptif de chaque acteur non étatique candidat ayant posé sa candidature et respecté les critères établis pour l'accréditation figure en annexe.

5. Il est demandé au Comité régional d'adopter le projet de décision à ce sujet.

Annexe. Bref descriptif des acteurs non étatiques candidats ayant respecté les critères établis pour le statut d'accréditation

AFEW International

1. AFEW International est une organisation à but non lucratif vouée à l'amélioration de la santé des populations clés de la société. En mettant l'accent sur l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, AFEW International s'efforce de promouvoir la santé et d'élargir l'accès à la prévention, au traitement et aux soins pour des problèmes majeurs de santé publique comme le VIH, la tuberculose, les hépatites virales et la santé sexuelle et reproductive. En 2017, AFEW International a maintenu ses relations avec des donateurs et signé de nouveaux contrats avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Gilead Sciences Inc., l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Projet HOPE, l'USAID et ViiV Healthcare. En 2017, ses revenus provenaient de fondations internationales, de dons et de subventions de gouvernements.

2. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : comme antérieurement, AFEW International cherche à collaborer avec le Bureau régional sur une base régulière, en fonction des besoins qui se présenteront et de l'évolution de la situation concernant le VIH, la tuberculose et les hépatites virales. Les contacts avec les représentants du Bureau régional sont réguliers pendant les réunions du Forum de la société civile et lors d'autres réunions et conférences.

AGE Platform Europe

3. AGE Platform Europe a établi son siège légal en Belgique en tant qu'association internationale à but non lucratif dont la mission est d'exposer et de faire valoir les intérêts des 198 millions de citoyens de l'Union européenne (UE) qui sont âgés de 50 ans ou plus et de sensibiliser aux questions qui les concernent le plus. Son réseau représente plus de 40 millions de personnes âgées dans toute l'UE. Le réseau de l'AGE cherche à défendre les droits des personnes âgées au niveau de l'UE et au niveau international, à combattre l'âgisme et à aider tous les seniors à vieillir dans la dignité, en étant actifs et inclus dans la société. AGE Platform Europe est régie par une assemblée générale composée de tous les membres d'AGE, par un comité exécutif de représentants élus, et par un conseil d'administration. Le comité d'agrément est chargé d'examiner les demandes d'adhésion. AGE Platform Europe est financée principalement par le Programme Droits, Égalité et Citoyenneté de la Direction générale Justice et consommateurs de la Commission européenne, les cotisations des affiliés et des dons. Elle entretient une longue relation de travail avec le Bureau régional.

4. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : AGE Platform Europe collaborera étroitement avec le Bureau régional pour faire entendre le point de vue des personnes âgées dans des domaines clés, notamment en soutenant la préparation de la Décennie d'action pour un vieillissement en bonne santé, en s'appuyant sur les documents et les ressources de l'OMS pour promouvoir le vieillissement en bonne santé et combattre la discrimination fondée sur l'âge, et en apportant un soutien en matière de communication pour les politiques, outils et recommandations de l'OMS via le site Web d'AGE Platform Europe, son bulletin et les médias sociaux ainsi que pour les manifestations de l'OMS et des Nations Unies telles que la Journée internationale des personnes âgées et la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. AGE Platform

Europe collaborera également pour le renforcement des synergies et l'établissement de liens clés dans des domaines de travail pertinents, concernant notamment les soins de longue durée et les soins intégrés, la maltraitance des personnes âgées, les environnements favorables aux personnes âgées et le groupe de travail du Réseau européen des Villes-santé de l'OMS sur le vieillissement en bonne santé, la pollution atmosphérique et le changement climatique, et les technologies d'assistance.

AIDS Healthcare Foundation Europe (AHF Europe)

5. AHF Europe, le bureau européen de l'AHF, est un fournisseur de services axés sur l'utilisateur pour la prévention, le dépistage, le traitement et les soins contre le VIH dans toute l'Europe. AHF Europe est une organisation non gouvernementale sise aux Pays-Bas (Stichting AHF Global Immunity). Elle est gérée par le directeur du bureau européen et le comité de direction, qui comprend le directeur adjoint et le directeur des programmes, le directeur médical et de la qualité, le responsable de la sensibilisation et du marketing, le directeur financier, ainsi que les directeurs des programmes nationaux pour l'Ukraine et la Russie et le directeur de programmes pour l'UE. Elle reçoit ses fonds du siège de l'AHF à Los Angeles (États-Unis) qui finance sa mission, à savoir débarrasser le monde du sida grâce à un réseau de pharmacies, à des magasins caritatifs, à des contrats pour la prestation de soins de santé et à d'autres partenariats stratégiques. Le budget annuel d'AHF Europe est de 1,6 million de dollars des États-Unis (USD). Les actifs d'AHF Europe s'élèvent à 250 000 USD. Les rapports financiers peuvent être consultés par le public.

6. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : activités telles qu'un travail actif au sein du groupe de référence sur le traitement du VIH pour la Région européenne de l'OMS et un soutien aux pays clés pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la riposte du secteur de la santé au VIH dans la Région européenne de l'OMS, notamment des meilleures pratiques de soins contre le VIH centrés sur la personne, de la stratégie « test et traitement », du démarrage rapide des traitements après dépistage et de démarches de proximité. Dans le cadre de ses programmes, l'AHF Europe soutiendra la concrétisation des feuilles de route nationales découlant de la concertation ministérielle d'Amsterdam, organisée par le Bureau régional. L'AHF Europe apportera sa contribution au recueil des bonnes pratiques en matière de soins contre le VIH et la tuberculose dans la Région européenne de l'OMS et proposera des activités éducatives aux agents de santé d'Europe orientale et d'Asie centrale, dans le but de renforcer les capacités dans la Région et de sensibiliser les professionnels aux directives de l'OMS relatives au dépistage, au traitement et aux soins contre le VIH et la tuberculose. L'AHF Europe procèdera à un échange d'informations et d'expériences en Europe orientale et en Asie centrale, notamment sur la réalisation de tests de diagnostic rapide et l'application de modèles de soins intégrés, et participera aux événements organisés par le Bureau régional et aux consultations régionales en rapport avec le VIH et la tuberculose.

Fédération européenne des associations d'infirmières

7. Fondée en 1971, la Fédération européenne des associations d'infirmières représente 36 associations nationales d'infirmières dans l'UE et en Europe. Sa mission est de conforter le statut et de renforcer la profession d'infirmier pour la santé des citoyens et la défense des intérêts des infirmiers en Europe, en particulier dans l'UE, en faisant pression sur les institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen et Conseil européen) pour attirer leur

attention sur la collaboration actuelle et potentielle des infirmiers et de la profession d'infirmier en vue de la satisfaction des besoins de santé des populations dans l'UE. Le budget annuel de la Fédération européenne des associations d'infirmières, qui est d'environ 450 000 euros, provient principalement des cotisations de ses membres (fixées et approuvées par l'Assemblée générale chaque année en automne) et de tout projet de l'UE dans lequel elle est engagée.

8. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : la Fédération européenne des associations d'infirmières entend poursuivre et renforcer son étroite collaboration avec l'OMS et le Comité régional de l'Europe. En particulier, elle maintiendra ses relations avec le Bureau régional en mettant l'accent sur la réforme des systèmes de santé, la numérisation, les soins primaires et le personnel infirmier.

Forum des patients européens

9. Le Forum des patients européens coordonne les travaux de groupes de patients en matière de santé publique et de défense de la santé dans toute l'Europe. Il compte 72 membres (52 membres effectifs, 19 membres associés et 1 membre provisoire). Ses membres représentent, au niveau de l'UE, des groupes souffrant de maladies chroniques spécifiques ou sont des coalitions nationales de patients. Le Forum des patients européens est dirigé par un conseil d'administration composé de membres élus par l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans. Ce conseil se réunit cinq fois par an pour assurer la direction politique, veiller au bon fonctionnement du secrétariat et superviser l'exécution du programme de travail annuel. Les sources de financement du Forum des patients européens sont les cotisations des membres, des fonds consacrés à des projets par l'UE et des fonds du secteur privé. Le Forum des patients européens possède un code d'éthique et un cadre régissant les interactions avec les bailleurs de fonds, tant publics que privés. Il reçoit certains fonds du secteur privé, mais généralement de l'ordre de 1 à 2 % seulement par programme de travail.

10. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : le Bureau régional participera au premier congrès du Forum des patients européens, consacré à la participation du patient aux systèmes de santé, avec une représentation au conseil consultatif de haut niveau (novembre 2019). Le Forum des patients européens participe activement et systématiquement à toutes les initiatives régionales le concernant, pour veiller à faire valoir le point de vue du patient – par exemple, le prochain symposium sur la numérisation des systèmes de santé, qui s'appuiera sur l'ensemble des travaux du Forum concernant l'e-santé et les données numériques dans l'optique du patient. Ces deux entités sont en dialogue permanent au sujet de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Norwegian Cancer Society (NCS)

11. La NCS est une organisation apolitique à but non lucratif sise en Norvège. Ses objectifs, tels qu'ils sont inscrits dans ses statuts, sont de travailler à la prévention et à la lutte contre le cancer, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de leur famille. Ils sont atteints par les moyens suivants : recherche générale sur le cancer, information (sur les causes du cancer, ses manifestations, sa prévention et son traitement), soins contre le cancer (aide aux patients atteints de cancer et à leur famille) et prise de parole sur le thème du cancer. L'organe suprême de la NCS est le comité des représentants, qui compte 50 membres. Le comité des représentants élit le conseil d'administration, décide des statuts, modifie ces derniers et approuve le budget annuel. Dans les comptes révisés les plus récents (2017), les recettes annuelles s'élevaient à

614 millions de couronnes norvégiennes (NOK) (72 millions d'USD). La NCS est principalement financée par des collectes de fonds, des dons testamentaires et des fonds de la loterie nationale. En 2017, les legs ont représenté l'une des plus importantes sources de revenus, pour un total de 126,3 millions de NOK. La NCS compte 36 800 donateurs réguliers, qui ont versé 43,3 millions de NOK. Elle a reçu 52,1 millions de NOK grâce aux courriers adressés à des donateurs potentiels et 23,9 millions de NOK en dons commémoratifs (dons à la mémoire d'une personne décédée).

12. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : la NCS et le Bureau régional ont convenu d'un plan de collaboration triennal. La NCS soutiendra les travaux de la Division des situations d'urgence sanitaire et des maladies transmissibles en relayant les messages de sensibilisation de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens. Elle illustrera les effets négatifs de cette résistance sur la santé mondiale en montrant l'impact sur les patients cancéreux. Elle apportera également son appui à la Division des maladies non transmissibles et de la promotion de la santé à toutes les étapes de la vie et au Plan d'action pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans la Région européenne de l'OMS, en mettant spécialement l'accent sur le cancer, y compris le cancer du col de l'utérus.

Société européenne de pneumologie

13. La Société européenne de pneumologie est une organisation internationale qui réunit des médecins, des agents de santé, des scientifiques et d'autres experts de la médecine respiratoire. Avec un nombre croissant de membres représentant plus de 160 pays, c'est l'une des principales organisations médicales dans le domaine respiratoire. Il s'agit d'une organisation internationale à but non lucratif constituée conformément au Code civil suisse. Les rapports annuels depuis 2013, les états financiers et les rapports de transparence sont accessibles au public, les principales sources de financement pour 2017-2018 étant l'exposition du Congrès international de la Société européenne de pneumologie, des colloques en soirée, des subventions, des publications et les cotisations des membres.

14. Nature de la collaboration prévue avec le Bureau régional de l'Europe en 2019-2021 : des discussions ont eu lieu au sujet d'une collaboration concernant la lutte antitabac, la qualité de l'air, la grippe, des directives conjointes, des formations et des publications (comme, par exemple, une révision de l'*European Lung White Book* [Livre blanc européen sur le poumon]), la participation de l'OMS au congrès international de la Société et à la rédaction de l'*European Respiratory Journal* [Revue européenne de pneumologie]. Si l'accréditation est accordée, la Société européenne de pneumologie s'engage à assister aux futures réunions des Comités régionaux lorsque certains points de l'ordre du jour ont trait à la promotion de la santé pulmonaire.

= = =